saison 2026-2027
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS
1 rue Daniel-Costantini • CS 90047 • 94046 Créteil cedex
5800000.coc@idf.ffhandball.net
01 56 70 74 74

COMMISSION ORGANISATION COMPÉTITIONS LIGUE ÎLE DE FRANCE

Compte-rendu de réunion de la commission sportive

PV n°3

réunion du 29/09/2026
Présents : P. Bottoni, L. Cherencey-Rohou, V. Jacob, É. Jacquenet, F. Jury, S. Mesrour, D. Renaud, N. Zajac, C. Zakarian, N. Hachette
Excusée : O. Ghribi-Joffroy, F. Pasquier, C. Pastor

WEEK-END DU 26-27/09

► R1 F

PÉNALITÉ FINANCIÈRE | chronométreur (club recevant) ou secrétaire (club visiteur) manquant | article 98.2.3.3 RG & COC IDF

POULE UNIQUE	27/09/2026	RUEIL AC	AC BOBIGNY	AC BOBIGNY

► R1 M

PÉNALITÉ FINANCIÈRE | chronométreur (club recevant) ou secrétaire (club visiteur) manquant | article 98.2.3.3 RG & COC IDF

POULE 1	26/09/2026	ENT. MAISONS-ALFORT / ST-MAUR 1B	ES SUCY	ES SUCY

► R2 F

AVERTISSEMENT | chronométreur (club recevant) ou secrétaire (club visiteur) manquant | article 98.2.3.3 RG & COC IDF

POULE 1	26/09/2026	US IVRY	ES MONTGERON	ES MONTGERON
POULE 1	26/09/2026	VILLIERS EC	TU VERRIÈRES-LE-BUISSON	TU VERRIÈRES-LE-BUISSON
POULE 2	27/09/2026	HB AGGLO. ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95	ENT. VALLÉE SUD 92	ASV CHÂTENAY-MALABRY
POULE 2	26/09/2026	AS CORBEIL-ESSONNES	ENT. EAUBONNE / USDEM	CSM EAUBONNE

PÉNALITÉ FINANCIÈRE | non-respect du délai de la mise à jour de la base de données | article 98.2.2 RG

POULE 2	27/09/2026	HB AGGLO. ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95	ENT. VALLÉE SUD 92	HB AGGLO. ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95

► R2 M

AVERTISSEMENT | chronométreur (club recevant) ou secrétaire (club visiteur) manquant | article 98.2.3.3 RG & COC IDF

POULE 1	26/09/2026	SENART AHB	AS ST-MANDE 1B	AS ST-MANDÉ
POULE 2	26/09/2026	CA L'HAY-LES-ROSES	LEVALLOIS SC 1B	LEVALLOIS SC
POULE 2	27/09/2026	TORCY HB MLV 1B	HBC GAGNY	HBC GAGNY
POULE 2	27/09/2026	ENT. AULNAY / LE BOURGET 1B	USC MAISONS-LAFFITTE	USC MAISONS-LAFFITTE

► R3 M

PÉNALITÉ FINANCIÈRE | joueur et officiel non unique | article 98.6.2 RG

POULE 2	26/09/2026	ASV CHÂTENAY-MALABRY 1B	NEUILLY-PLAISANCE SP.	NEUILLY-PLAISANCE SP.

► U18 F

officiel de banc ou de table non qualifié | article 98.6.1 RG

POULE B1	20/09/2026	ENT. ST-MAUR / JOINVILLE	SAVIGNY HB 91	SAVIGNY HB 91

Christian Zakarian
président de la commission

Les membres de la COC présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFHandball, cette décision est susceptible d'être contestée auprès du président de la commission des réclamations et litiges de la ligue Île-de-France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus.